

La fusion ANPE-Assedic se fera par paliers

La fusion de l'ANPE avec les Assedic se fera, dans un premier temps, à effectifs régionaux constants. Le premier palier, qui doit permettre la généralisation de sites mixtes, doit être parachevé le 30 septembre 2009. Une enquête de satisfaction client sera réalisée fin 2008.

La fusion de l'ANPE avec les Assedic se fera par paliers, après la réalisation fin 2008 d'une "enquête de satisfaction client" qui servira de "point de repère" pour mesurer la performance du nouvel organisme en 2009, selon un document obtenu mercredi de source syndicale.

Ce document de Christian Charpy, directeur général de l'ANPE et délégué général de la future entité, intitulé "Dialogue de performance et élaboration budgétaire 2009", prévoit d'effectuer la fusion par paliers et, dans un premier temps, à effectifs régionaux constants. "Le principe arrêté pour 2009 est celui de la stabilité des effectifs régionaux, accompagné d'un souci de renforcement des activités en contact avec le client", précise le document. Le premier palier doit être parachevé le 30 septembre 2009. Il doit permettre la "généralisation de sites mixtes (ANPE-Assedic, ndlr) offrant l'ensemble des services d'emploi et d'indemnisation sur un même lieu".

Le "référént unique" pour les chômeurs, promis par le gouvernement dans le cadre de la réforme, ne sera pas non plus opérationnel dès 2009 puisque qu'il "sera généralisé progressivement au cours du premier palier, en affectant chaque nouvel inscrit à un référént unique". Aujourd'hui, seulement 63% des chômeurs sont reçus le même jour pour leur inscription Assedic et leur entretien ANPE, pas toujours au même endroit, ni par la même personne, selon la même source.

En revanche, il est prévu dès le 1er janvier 2009 un portail d'accès internet unique et un numéro de téléphone unique pour les chômeurs (3949).

L'ANPE prévoit aussi d'ici septembre 2009 des "expérimentations" avant "une refonte plus profonde des services au second palier", notamment pour améliorer la prospection d'offres d'emploi dans les entreprises.

Près de 30.000 agents ANPE et 14.000 des Assedic doivent être transférés au nouvel organisme. Les 1.600 sites actuels de l'ANPE et des Assedic vont pour l'instant subsister, mais "un schéma directeur national et régional définissant le maillage territorial du nouvel opérateur sera défini au cours des premiers mois de 2009, pour un début de mise en œuvre à partir du second semestre 2009".

Pour 2009, la direction se donne également "trois objectifs majeurs devant être mis sous un contrôle particulier", parmi lesquels la qualité du dialogue social.

Le nouvel organisme ne sera pas seul à s'occuper des demandeurs d'emploi. Outre un partenariat avec les Missions locales (jeunes), l'APEC (cadres) et Cap Emploi (handicapés), il sous-traitera à des opérateurs privés de placement pour lequel une "enveloppe", non encore chiffrée, est prévue.

(Source AFP)